

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mai 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, M. TOURE, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BOILEAU donne pouvoir à M. BUTIN  
Mme CHOULET donne pouvoir à Mme YILMAZ  
M. PIAT donne pouvoir à M. TOURE  
M. GIBERT donne pouvoir à M. BOURZIK  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme PONCHARD donne son pouvoir à Mme HENNECHART  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme JARY  
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU  
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

#### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

M. TOURE.

---

### N°2025.05.32 – Élection des membres de la commission municipale permanente des Finances.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu la délibération n°2020.06.31 du Conseil Municipal du 10 juin 2020 relative à la création des commissions permanentes municipales et l'élection de leurs membres,

Considérant le décès de M. Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint délégué aux Finances de ladite commission,

Considérant qu'il s'agit d'une élection de liste à la représentation proportionnelle sans remplaçant, et qu'à ce titre, la démission d'un des membres d'une commission impose de réélire tous les membres de cette commission,

Considérant qu'afin de respecter le principe de représentation proportionnelle, chaque liste représentée à l'issue des élections municipales au sein du Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant dans chaque commission permanente,

Considérant le règlement intérieur du Conseil Municipal qui prévoit que les commissions permanentes sont composées au maximum de 6 membres dont 1 représentant de la liste d'opposition,

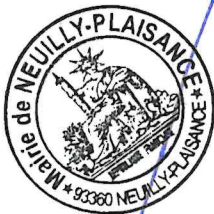
Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur d'un vote à main levée,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE UNIQUE** : **PROCÈDE** à l'élection des membres de la commission municipale permanente des Finances :

M. Philippe BERTHIER, Mme Michèle CHOULET, M. François TAGLANG, Mme Armelle FAGIANI, M. Mickaël RIGAULT, M. Georges SAUNIER.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Mouhamet TOURE**  
Secrétaire

